

La dynamique de l'enseignement supérieur privé au Cameroun

Roger Tsafack Nanfosso*

Résumé

L'objectif de cet article est d'analyser la dynamique de l'enseignement supérieur privé au Cameroun, pour tenter de mettre en évidence ces principales caractéristiques. Pour ce faire, j'analyse l'évolution du fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur privées officiellement reconnues, et j'utilise la statistique descriptive par le recours aux données officielles disponibles. Le résultat obtenu permet de caractériser l'enseignement supérieur privé au Cameroun par six traits principaux, ayant successivement un rapport avec sa structuration, son apport dans l'offre nationale de formation supérieure, la création d'emplois, son mode de financement, les taux d'encadrement des étudiants, et la question du partenariat comme solution à l'essentiel de ses problèmes.

Abstract

The paper analyses the development of private higher education in Cameroon, in order to highlight its main characteristics. To achieve this, I attempt to analyse the evolution in the functioning of accredited private higher education institutions, and use the technique of descriptive statistics from available official data. The findings allow us to characterize the Cameroonian private higher education system through six main features, related to its structure, share in the national provision of higher education services, creation of job opportunities, mode of funding, levels of student training, and the issue of partnership as a solution to problems faced.

Introduction

Depuis Becker (1964) et Mincer (1974) au moins, l'analyse économique de l'éducation est devenue un sujet important, notamment avec le relais des travaux empiriques démontrant avec efficacité le rendement positif de l'éducation sur le niveau du revenu futur et le standard de vie escompté des individus.¹ Les

* Professeur, REMA, FSEG, Université de Yaoundé II, Boite Postale 6886 Yaoundé, Cameroun.

nouvelles théories de la croissance, notamment endogène (Barro 1991 ; Romer 1990, 1994), sont venues lui donner un relief particulier en affirmant sa contribution fortement positive à la croissance et au développement des pays (Loening 2005).

Au-delà des débats déclenchés dans le cas des pays sous-développés par Psacharopoulos (1988, 1994),² les analyses postérieures ont alors autorisé un approfondissement de la réflexion en terme d'arbitrage des individus entre éducation et pas d'éducation, entre les types d'éducation et de formation, entre la nature des qualifications à rechercher, entre les durées possibles d'études, et entre les coûts à supporter. Le refus de l'éducation, les choix entre enseignement public et privé, les options entre formations techniques (science, ingénierie, etc.) et générales (droit, littérature, économie, etc.), la décision de suivre une formation courte ou longue, primaire, secondaire ou tertiaire, etc. sont devenues des variables déterminantes de la décision d'investir ou non dans l'éducation. Alderman et al. (2001) montre ainsi que les ménages les plus pauvres préfèrent majoritairement pour leurs enfants des écoles privées, et que ce choix est croissant avec le revenu. La baisse des frais de scolarité ou la réduction de la distance séparant les ménages de l'école privée accroît les inscriptions dans ces écoles, en partie à cause des transferts d'élèves provenant des écoles publiques, mais en partie aussi de nouvelles inscriptions d'enfants qui, autrement, auraient fait le choix de l'analphabétisme...

L'arbitrage entre enseignement public et enseignement privé trouve là une résonance qui porte jusqu'au niveau de l'université. L'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé sont en effet devenus des enjeux de politique économique et sociale dans de nombreux pays (Coleman et Hoffer 1987), notamment en Afrique, avec d'une part les politiques de libéralisation mises en place à la fin des années 1980, et d'autre part le rôle d'éducateur majeur que se sont attribués les États sur la base de Déclaration des droits de l'homme ainsi que de leurs différentes Constitutions. Au Cameroun, face à la rentabilité croissante du secteur, à la déliquescence du système mis en place par le secteur public, à l'existence d'une épargne nationale oisive à la recherche de projets qualitatifs d'investissement, et face à l'inefficience de l'enseignement supérieur public (Khan et Tafah 2000), l'enseignement supérieur privé a pris une place centrale dans le dispositif de formation existant après le Baccalauréat ou le *General Certificate of Education*, GCE « A » level.³

Dans ce contexte, l'objectif de cet article est d'examiner la dynamique de l'enseignement supérieur privé (ESP) au Cameroun pour en souligner les principaux traits caractéristiques. En me focalisant sur l'enseignement supérieur *traditionnel*, c'est-à-dire « l'enseignement dispensé dans des institutions tertiaires d'enseignement telle que les universités publiques et privées, les

collèges, les instituts polytechniques, les écoles de formation professionnelle et les instituts de formation professionnelle, antérieurement appelés instituts universitaires de technologies » (Sall 2004:182), je définis l'ESP comme l'enseignement supérieur traditionnel dispensé dans les institutions privées et dans toutes autres structures nationales et internationales⁴ adoptant le mode de fonctionnement et les objectifs du secteur privé. Je pose ensuite deux hypothèses que la suite du texte tentera de valider dans le cas du Cameroun : en premier lieu, l'ESP représente un accroissement salubre de l'offre de formation ; en second lieu, l'ESP est aux prises avec un sérieux défi, à savoir le défi de la pérennité.

L'ESP est un salubre accroissement de l'offre de formation

Depuis la publication des « Lois sur la liberté » en 1990,⁵ l'enseignement supérieur camerounais, tout comme les autres secteurs d'activité jusque là fermés aux opérateurs privés, est marqué par l'arrivée de nouvelles structures de formation relativement dispersées dans le pays.

Pour avoir un aperçu relativement complet de l'architecture du secteur privé d'enseignement supérieur, je passe en revue les acteurs et les structures, les filières d'enseignement et de formation proposées, ainsi que la mutation qui s'opère progressivement dans l'enseignement supérieur public et qui doit être lu sous le prisme de l'ESP.

Les acteurs et les structures

Mis en œuvre par des promoteurs individuels ou institutionnels privés, L'ESP camerounais compte bon an mal an dix-huit (18) établissements. Ce dénombrement est fluctuant en fonction des habilitations délivrées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP). Ce ministère organise en effet des missions d'inspections régulières pour s'assurer du respect de certaines normes imposées en matière de déontologie, de superficies habitables, d'espaces didactiques, d'équipements techniques, de curricula des enseignants, etc. Sur cette base, l'ESP est structuré en deux principales composantes (tableau 1) :

- la première composante regroupe les établissements créés par des opérateurs privés en individuels ou en groupes (mais quand bien même c'est le cas, il y a toujours un nom qui apparaît comme en étant le responsable majeur). Cette catégorie rassemble la majorité des instituts existants ;
- la seconde composante regroupe les établissements créés par des communautés religieuses, catholiques et protestantes notamment.⁶

Tableau 1 : Aperçu de l'ESP

N°	Institutions	Type	Nombre d'étudiants				
			1998	1999	2000	2001	2002
1	Université catholique d'Afrique Centrale*	Confessionnel	1170	1130	1237	1291	1374
2	Université adventiste Consendaï*	Confessionnel			147	137	130
3	Faculté de théologie biblique du Cameroun*	Confessionnel			39	39	14
4	Faculté de théologie protestante de Yaoundé*	Confessionnel			172	172	135
5	British college of professional management	Individuel			901		
6	BTS professeurs réunis de Douala	Individuel			256	250	383
7	Ecole supérieure de gestion	Individuel	332	563	577	507	904
8	Ecole supérieure des sciences et techniques	Individuel	50	38	102	140	169
9	Fonab polytechnic de Bamenda	Individuel			54	96	101
10	Groupe Tankou enseignement supérieur de Bafoussam	Individuel	45	125	121	108	184
11	Institut des sciences économiques et informatiques et gestion de Yaoundé	Individuel			13		
12	Institut des technologies de l'information de Douala	Individuel	225	209	187		
13	Institut Samba supérieur de Yaoundé	Individuel	812	995	1242	649	831
14	Institut Siantou supérieur de Yaoundé	Individuel		847	1132	1637	1802
15	Institut supérieur de développement informatique et commercial de Yaoundé	Individuel		80	52	52	
16	Institut supérieur de management de Douala	Individuel			136	191	493
17	National polytechnic de Bambui	Individuel			49	92	96
18	Université des Montagnes	Individuel					
	TOTAL		2634	3987	6417	5360	6616

* Institutions accueillant statutairement des étudiants camerounais et étrangers.

Source : MINESUP (1999, 2000, 2001, 2002).

Il faut noter que cette structuration coïncide avec le niveau des formations privées autorisées à délivrance par le MINESUP. En effet, hormis l'Université des Montagnes habilitée⁷ à délivrer des formations supérieures à Bacc ou GCE « A » plus 2 ans, l'ensemble des instituts d'enseignement supérieur privé est limité à former des étudiants pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou pour le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT). Certes, certains de ces instituts, à l'instar de l'Institut Siantou Supérieur ou de l'Institut Samba Supérieur et d'autres, offrent depuis quelques années des formations de niveau « Master » ou « DECS » (Diplôme d'Études Comptables Supérieures), mais la reconnaissance officielle du premier reste suspendue et celle du second est régionale, étant donné que c'est une formation reconnue au niveau supranational, en particulier par la Communauté Economique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Comme l'indique le tableau 1 qui récapitule la situation de l'ESP camerounais sur la base des données disponibles, la population estudiantine totale a évolué de manière significative depuis 1998, puisque l'effectif de 2002 représente le triple de celui de l'année de départ. Elle reste toutefois relativement faible, étant donné que l'effectif total des inscrits dans l'ESP demeure par exemple inférieur au nombre d'étudiants de la seule Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II.

Cette progression est cependant remarquable et mime (mais dans une moindre mesure) les taux d'inscriptions généralement enregistrés dans le système d'enseignement supérieur public qui comporte six (6) Universités d'État. Elle matérialise sans aucun doute le succès croissant de ce type d'enseignement auprès des élèves et des parents, et répond de fait à une multitude de préoccupations, à savoir entre autres :

- la détérioration profonde des conditions d'encadrement dans les universités publiques nationales, tant au niveau des ratios enseignants/étudiants qu'en ce qui concerne les structures d'accueil (amphithéâtres, laboratoires, connectivité, accommodations, etc.⁸),
- l'immobilisme des formations offertes, obstinément réparties entre des facultés (et quelques « grandes écoles⁹ ») délivrant des enseignements généraux de science, lettre, droit, économie et gestion,
- le succès toujours croissant des élèves au sortir du système secondaire, et matérialisé par des taux de réussites au Bacc et au GCE « A » exceptionnellement inférieurs à 50 pourcent,
- les difficultés de financement de l'expatriation des jeunes par des parents de moins en moins fortunés,

- l'option pour des formations plus courtes censées accroître le rythme et les possibilités d'insertion sur le marché du travail, grâce notamment aux parchemins obtenus deux années après la sortie du système secondaire. Cette option permet que l'enfant quitte le champ d'intervention des parents et parfois contribue à aider la fratrie en âge de scolarisation,
- l'inexistence de cursus de formation décalés par rapport au temps « normal » d'éducation. En effet, l'ESP propose des formations en « cours du soir » qui offrent de multiples possibilités non seulement aux élèves travailleurs, mais aussi aux parents qui souhaitent accroître leurs stocks de connaissances.

Mais l'une des raisons les plus souvent citées par les parents et les élèves pour justifier le choix de l'ESP par rapport au secteur public demeure sans conteste les filières de formation.

Les filières d'enseignement et de formation

L'arrivée des opérateurs privés dans le monde de l'enseignement supérieur a permis que s'exprime le génie de ceux qui s'intéressent au premier chef à la rentabilité de leurs investissements. Pénétrés pour la plupart du caractère sensible du secteur de l'éducation, notamment en termes de modelage et d'organisation de l'avenir d'un pays et du recrutement de ses élites dans une optique de développement (Brezis et Crouzet 2004), mais aussi en termes d'alternative à l'évasion des cerveaux (Ramphel 2004), les promoteurs des institutions privées ont surtout fait montre d'innovation dans le domaine des filières de formation. Deux apports majeurs caractérisent ces innovations : le nouvel affichage des anciennes filières d'une part, la création de nouvelles filières d'autre part (tableau 2).

Le nouvel affichage pour d'anciennes filières a consisté pour les opérateurs privés, non seulement à s'approprier les filières qui existaient déjà dans les cursus proposés par l'enseignement supérieur public au Cameroun, mais aussi à organiser autour de celles-ci un marketing audacieux. Ce faisant, ils ont opérés trois changements déterminants :

- le premier changement a consisté à rebaptiser en les découpant certaines filières, à l'instar de l'informatique de gestion et de la maintenance informatique qui prennent la place de l'informatique ; la comptabilité de gestion qui prend la place de la comptabilité ; de l'infirmerie anesthésie qui existait dans l'infirmerie, etc.,
- le deuxième changement a consisté à proposer un raccourcissement des filières existantes, pour leur donner un parchemin terminal de courte durée et faire des titulaires de ceux-ci des agents opérationnels en entre-

prise (BTS et DUT). C'est le cas de l'agriculture, du journalisme, de la gestion des ressources humaines, de l'ingénierie civile, du commerce international ou de la gestion financière, etc.,

- le troisième changement est l'usage intensif de la communication dans ces filières, notamment en faisant un large écho de leurs résultats aux examens officiels¹⁰ (par voies d'affichage, de radio, de presse), donnant ainsi l'impression au public que ces formations n'existaient pas dans les institutions publiques de formation ; lesquelles s'abstiennent par tradition de toute publicité.

Tableau 2 : Les filières de l'ESP

Filières en exclusivité dans l'ESP	Filières existantes dans l'ESP et dans le secteur public
communication des entreprises	commerce international*
économie sociale et familiale	gestion financière*
théologie	électrotechnique
droit canonique	marketing
études islamiques	photo audio*
conciergerie	électronique
mécanique automobile	informatique de gestion
techniques de commercialisation	maintenance informatique
arts céramiques	plomberie
gardiennage	ingénierie civile*
administration des églises	infirmierie
assurance	froid et climatisation
secrétariat bureautique	gestion des ressources humaines*
techniques administratives	infirmierie anesthésie
laboratoire médical	journalisme*
tourisme et loisirs	hôtellerie et restauration
coiffure	comptabilité de gestion
haute couture	agriculture

* Bien qu'existantes également dans le secteur public, ces filières ne reçoivent de parchemins de niveau Bacc ou GCE « A » + 2 que dans l'ESP.

Source : Répartition de l'auteur à partir de MINESUP (1999, 2000, 2001, 2002).

La création de filières originales en relation avec le marché de l'emploi constitue le second apport des promoteurs privés. Rejoignant les analyses du Fonds National de l'Emploi¹¹ et sensibles au déficit décrié de l'adéquation entre la formation et l'emploi dans le pays, ceux-ci ont fait le choix d'accoler les nou-

velles filières de formation aux secteurs d'activité existants ou émergents dans le privé. On peut citer, sans prétendre à l'exhaustivité, l'hôtellerie et la restauration, les ateliers de réparation des appareils ménagers, les entreprises de radio et télévision privées, les églises de toute obédience, les établissements hospitaliers, les laboratoires médicaux, les bureaux de courtiers en assurance, les salons de coiffure, les cybercafés, etc.

Toutes ces nouvelles activités se sont avérées nécessiteuses en personnels qualifiés pour leur fonctionnement. Ainsi se trouvent justifiées les filières originales mises en place, et qui sont généralement répertoriées dans la première colonne du tableau 2. Cette originalité peut prêter à sourire bien qu'elle soit pleine d'enseignements : jusque là en effet, on était loin de penser au Cameroun que l'on pouvait mener des études d'administration des églises, encore moins de coiffure ou même de conciergerie ou de gardiennage..., tant ces activités semblaient ressortir du domaine de l'expérimentation orale et du transmis mais non pas de l'acquis, à fortiori d'un acquis diplômant. Face au chômage croissant des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur public, la population a de plus en plus fondé des espoirs sur la capacité de ces formations originales ciblées et courtes à procurer des emplois, corroborant ainsi l'idée selon laquelle le rendement escompté de l'ESP est supérieur et plus étalé dans le temps que celui du secteur public (Brewer et al. 1999). En guise de réaction, ce dernier a alors appris à s'ajuster en opérant une certaine forme de privatisation.

La « privatisation » de l'enseignement supérieur public : la dynamique de la professionnalisation

La « privatisation » de l'enseignement supérieur a consisté, depuis 2000, à identifier certaines filières professionnelles pouvant permettre de spécialiser davantage les étudiants dans des disciplines porteuses au plan de la recherche d'emploi ou au plan d'un accroissement de connaissances spécifiques pour les publics travailleurs. L'idée de la « professionnalisation » de l'enseignement supérieur public a ainsi vu le jour dans les facultés dont les filières traditionnelles permettaient de proposer de telles formations, notamment de niveau Bacc + 5 en vue de l'obtention d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS). Les formations diplômantes proposées se définissent comme étant aussi bien des filières « professionnelles » c'est-à-dire adressées à des étudiants non travailleurs qui souhaitent poursuivre des études spécialisées, que des filières « professionnalisantes » davantage adressées à des personnes déjà en activité et qui espèrent obtenir des compétences spécifiques pointues liées à leur activité professionnelle habituelle. Ces deux compartiments ne sont pas

exclusifs puisqu'ils reçoivent indifféremment les deux types de publics, pourvu que les conditions d'inscription soient remplies.

Bien que la durée des études et les niveaux de diplômes ne soient pas les mêmes, cette idée de professionnalisation permet au secteur public non seulement de briser le monopole de l'ESP sur le terrain de la délivrance des formations adaptées au marché du travail, mais aussi de se positionner comme le défenseur institutionnel de l'adéquation formation emploi, en donnant un cachet officiel à ce qui aurait pu apparaître comme des formations au rabais (car le parchemin délivré par une université publique demeure beaucoup plus prestigieux au Cameroun que celui issu d'une institution privée¹²).

Pour tenter de rattraper le retard de rendement dont fait état Brewer et al. (1999), le secteur universitaire public a donc lancé ces formations « professionnelles » dont le caractère « privé » peut être relevé à quatre niveaux au moins :

- *La durée de la formation.* Elle n'excède que rarement 15 mois, y compris la période consacrée au stage professionnel ; ce qui permet au candidat d'avoir un parchemin opérationnel reconnu dans des délais raisonnables. A contrario, les filières classiques dans les universités ne délivrent qu'exclusivement des parchemins de bon niveau avant trois années de scolarité.
- *Le coût de la formation.* Il est très élevé par rapport au coût normal de la formation supérieure au Cameroun. A titre d'illustration, les frais de scolarité annuels dans le cursus universitaire public s'élèvent à 50 000 F CFA. Mais l'inscription dans les formations professionnelles n'est valide que si le candidat débourse des frais de scolarité compris entre 650 000 F CFA et 1 300 000 F CFA en fonction de la filière choisie. La conséquence logique est la réduction drastique du nombre d'étudiants inscrits (qui sont en général moins de 25 par filière)¹³ ; ce qui était déjà l'une des solutions proposées par Khan et Tafah (2000) dans leur étude économétrique sur l'efficacité de l'enseignement supérieur public au Cameroun.
- *Le corps enseignant.* Il est composé d'une combinaison de personnels universitaires et de personnels professionnels, c'est-à-dire des individus ayant des compétences de métier avérées et des capacités pédagogiques d'interaction avec le public qui a fait le choix de cette formation.
- *La rémunération des personnels enseignants.* Les filières professionnelles octroient des salaires horaires sans aucune commune mesure avec le système public qui les abrite. Dans ce dernier en effet, l'heure d'en-

seignement n'excède pas 6 000 F CFA pour les enseignants les plus qualifiés, tandis lesdites filières paient entre 15 000 F CFA et 25 000 F CFA de l'heure, avec l'exigence plus ou moins respectée d'un enseignement moins directif et plus andragogique. On a là une illustration parfaite du constat de Hosby (1994) selon lequel le secteur public réagit favorablement à la compétitivité de l'enseignement privé en augmentant notamment les salaires des enseignants. Ici encore, une des recommandations de Khan et Tafah (2000) trouve confirmation.

Les filières professionnelles recensées couvrent de nombreux domaines, à savoir par exemple et sans exhaustivité les métiers de la banque, de la finance, des négociations commerciales internationales, des techniques comptables, du droit fiscal, du droit communautaire, de la gestion et l'évaluation des projets, des transports, des politiques économiques, etc.

A l'évidence, l'ESP camerounais a directement ou indirectement accru de manière significative l'offre de formation disponible dans le pays. Les acteurs et les structures, les filières de formations proposées et la réaction de l'enseignement supérieur public en terme de professionnalisation ont permis de diversifier et parfois de réformer les qualifications potentielles du système général d'enseignement supérieur au Cameroun (on est passé d'une vingtaine de filières en 1990 à presque une centaine aujourd'hui), mais également de consacrer leur validité par des parchemins officiellement reconnus.¹⁴ L'ESP a ainsi complété le système public, parce qu'au-delà de la barrière à l'entrée que constitue le coût de la formation, l'accroissement du nombre d'inscrits dans le secteur privé n'a pas réduit l'engouement des jeunes pour les formations offertes dans le secteur public.

Mais l'ESP peut-il tenir dans la durée et assurer les conditions de sa propre reproduction ? Cette interrogation introduit dans mon analyse la question de la pérennité du système privé d'enseignement supérieur.

L'ESP doit faire face au défi de la pérennité

Pour que l'ESP structure la société camerounaise et s'installe dans la pérennité, il a besoin de s'inscrire dans une vision stratégique de long terme qui ne soit pas seulement la résultante d'une pression démographique importante dont on espère qu'elle produira, dans tous les cas, une incessante demande d'éducation. En effet, qu'il soit direct ou induit du refus de renouvellement de l'homologation, le taux de mortalité important des institutions d'ESP (4 sur 18 en 2002) indique clairement que cette demande d'éducation est nécessaire mais pas suffisante.

Je pense que trois composantes au moins doivent être examinées dans ce face-à-face entre l'ESP et le défi de la pérennité : le problème du financement de l'ESP au Cameroun, le problème de la qualité générale du système, et la solution du partenariat.

Le financement de l'ESP

De manière générale, le problème du financement de l'éducation se pose en des termes tellement subtils en Afrique que je ne résiste pas à la tentation de reproduire ce paragraphe de l'excellent ouvrage de Rasera et al. (2005:9) :

La question du financement de l'éducation en Afrique fait partie intégrante de celle, plus générale, de l'efficacité des politiques éducatives. C'est seulement dans ce contexte qu'elle prend tout son sens, parce que la politique éducative, par la nature des mécanismes et des activités qu'elle met en œuvre, ne constitue pas un objet, ou plutôt un projet, ordinaire, et que la question de son efficacité ne peut, dans ces conditions, aller de soi. Dans un grand nombre d'activités productives, la question du financement se pose en termes simples. Lorsque le mode et la technologie de production sont connus, la question du financement se résume à un problème de coût que les responsables intègrent aisément dans leurs calculs d'efficacité et de rentabilité. Il n'en va pas de même dans la politique éducative. C'est avant tout parce que l'on sait peu de choses sur les politiques éducatives efficaces que le problème de leur financement se pose en des termes si complexes. La raison en est d'abord technique (ou technologique) et renvoie à l'opacité des conditions de cette « production » particulière. Elle est également liée à la nature du bien « éducation », dont une analyse du financement ne peut ignorer les liens qu'il entretient, d'une part, avec des dimensions aussi fondamentales du fonctionnement des sociétés que sont la culture, l'identité et la souveraineté nationales et, d'autre part, avec l'ensemble des autres fonctions collectives.

Or, ici comme ailleurs, le constat est que l'ESP qui fait pourtant partie de ces politiques générales d'éducation dont on recherche ardemment l'efficacité, a du mal à trouver son chemin dans la galerie déjà complexe du financement. Le cas particulier du Cameroun est d'apparence simple : l'ESP est financé à partir de deux sources bien identifiées : l'autofinancement et les subventions de l'État, dont le devoir est de soutenir toute action de développement de ses « fonctions collectives ». Mais de nombreux problèmes concernent cependant ces deux aspects.

En ce qui concerne les subventions en particulier et les dépenses publiques en général, la question de leur apport dans l'enseignement supérieur reste sujette à débats (Birdsall 1996). Par exemple, Bloom et Sevilla (2004) posent trois conditions pour qu'une telle politique d'investissement puisse réellement

promouvoir une allocation socialement efficace des ressources : (i) le bénéfice social net provenant de ces investissements doit être positif, (ii) les promoteurs privés ne doivent pas disposer des capacités ou incitations nécessaires pour entreprendre un niveau d'investissement optimal sur le plan social, et (iii) les investissements doivent générer plus de bénéfices sociaux nets que les autres formes d'usage de fonds publics. Les auteurs estiment sur cette base que la première condition est susceptible d'être réalisée, la seconde l'est moins et la troisième est encore plus incertaine. Par conséquent, il n'y a pas de raison militante de manière décisive pour une politique de subventions de l'enseignement supérieur. Car la politique de subventions ne concerne pas seulement le secteur privé : elle constitue même en priorité un enjeu majeur pour l'enseignement public, à l'heure où la compétition est le maître mot de l'économie. De même qu'en Espagne et ailleurs on l'accuse d'introduire une distorsion fâcheuse dans le marché de l'enseignement supérieur (par exemple Marcos 2003), de même au Cameroun le subventionnement de l'enseignement supérieur public biaise le marché,¹⁵ est souvent confronté à l'insuffisance des ressources étatiques disponibles (difficiles voire impossibles à mobiliser bien qu'inscrites aux budgets des Universités), et explique en grande partie l'impulsion gouvernementale à la politique de « privatisation » analysée ci-dessus.

Les données officielles disponibles en provenance du MINESUP indiquent clairement que les subventions à l'ESP ne sont généralement pas octroyées. Il ne reste alors aux promoteurs privés que le financement autonome de leurs activités.

L'autofinancement de l'ESP comprend pour l'essentiel les frais de scolarité versés par les étudiants et les fonds privés des promoteurs.¹⁶ Il apparaît comme une contrainte serrée par des charges qui pèsent d'autant plus lourdement sur le budget des institutions du secteur privé que celle-ci refusent d'implémenter la politique qu'impose la modestie de leurs moyens financiers (à l'exclusion des institutions d'ESP confessionnelles au premier rang desquelles se trouve l'Université Catholique d'Afrique Centrale – UCAC). Elles souhaitent entrer en compétition avec des institutions publiques qui ont pourtant bénéficié (et continuent à en bénéficier à la moindre opportunité) des investissements publics. Trois catégories de charges semblent particulièrement lourdes à cet égard :

- *Les charges infrastructurelles.* Ces charges concernent à la fois la construction et l'entretien des bâtiments principaux abritant l'institution, mais aussi et de plus en plus les bureaux pour enseignants, les chambres pour étudiants, les réfectoires, les terrains de sport et autres gymnases, les bâtiments pour des radios et télévisions privées, etc. Ces charges rehaussent certainement le prestige de l'institution mais grèvent lourde-

ment le budget de promoteurs souvent déjà accablés par le poids des emprunts bancaires. Le déficit d'entretien de ces infrastructures en termes de factures d'eau, d'électricité, de connectivité, de salubrité, de gardiennage, etc. est malheureusement parfois étalé au grand jour, sapant du même coup le prestige que ces investissements étaient censés donner. Il faut ajouter à ces charges les dépenses d'assurance et parfois de fiscalité qui leur sont proportionnelles.

- *Les charges salariales.* En conformité avec la supériorité des salaires du secteur privé sur ceux du secteur public, les institutions d'ESP rémunèrent leurs personnels administratifs mais surtout enseignants à un niveau généralement plus décent que dans les universités publiques, directement par un salaire horaire supérieur ou indirectement grâce à la compensation par heures d'enseignement dispensées. Dans la plupart des cas examinés, le salaire n'est généralement pas inférieur à celui servi dans le secteur public.¹⁷ La composante constituée des charges salariales est donc un chapitre important du dispositif budgétaire dans l'ESP.
- *Les « coûts de menu ».* Par cette expression, je désigne les dépenses additionnelles qui accroissent probablement la visibilité de l'institution mais dont la pertinence peut être remise en cause. Il s'agit notamment des frais de publicité et de marketing, des dépenses de plus en plus importantes de prestige et de confort, telles des véhicules de liaison, des autobus pour les étudiants et le personnel, des téléphones portables de service, etc. dont il apparaît à l'évidence qu'elles constituent des gouffres financiers (assurance, carburant, dotations téléphoniques, chauffeurs, etc.). A ces dépenses doivent par ailleurs être ajoutées celles qui relèvent davantage des dysfonctionnements de la société en général, telles les dépenses « d'entretien » des agents publics de toutes les administrations qui verrouillent la chaîne de la conformité d'avec les normes publiques : fiscalité, hygiène, santé, enseignement supérieur, recherche, urbanisme et habitat, etc.

La conséquence immédiate de cette situation apparaît dans la détermination des coûts de la formation et des classes préparatoires (quand elles existent), qui oscillent généralement entre 200 000 F CFA et 1 000 000 F CFA par an et par étudiant en fonction de l'institution et de la formation désirée. Le tableau 3 suivant illustre le cas particulier de l'UCAC :

Tableau 3 : Les frais de scolarité annuels des étudiants de l'UCAC (en FCFA)

Filières ou spécialités	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Premier cycle	550 000	605 000	605 000
Deuxième cycle	650 000	715 000	715 000
MSTCF	750 000	825 000	825 000
Troisième cycle	750 000	825 000	825 000
Infirmiers	300 000	300 000	300 000
Infirmiers anesthésistes	400 000	400 000	400 000
Classe préparatoire	330 000	365 000	365 000

Note : MSTCF = Maîtrise (ou Master) des sciences et techniques comptables et financières.

Source : MINESUP (2002:319).

Il faut donc déboursier 605 000 F CFA par an pendant deux (2) ans pour se préparer au BTS par exemple, 365 000 F CFA pour une année de classe préparatoire, etc. Ce cas et les autres confirment la cherté de l'éducation supérieure dans le secteur privé par rapport au secteur public classique (50 000 F CFA). Ils mettent d'autant plus en relief l'attention qui doit être portée à la composante financière du défi de la pérennité pour l'ESP, qu'il faut absolument se garder d'établir une corrélation rapide entre les moyens financiers engagés et la qualité du produit formé. En effet, « les travaux comparatifs qui concernent l'efficacité des systèmes de formation sont de ce point de vue particulièrement éclairants (...). Ils soulignent la faiblesse de la relation observée entre niveau des dépenses et performances des systèmes éducatifs » (Rasera et al. 2005:160).

La seconde composante du défi de la pérennité se trouve ainsi confortée : si les moyens financiers ne peuvent conduire à la production de la performance, alors le soin apporté à la qualité devrait permettre de réduire la distance qui sépare d'elle.

L'exigence de qualité

La qualité d'un système éducatif se mesure directement par sa capacité à produire des individus qui réussissent aux examens officiels pour lesquels ils ont été formés. Elle se mesure indirectement par la qualité du staff enseignant (capables de suivre les programmes officiels d'enseignement et d'en dispenser les contenus avec talent) et plus généralement à la qualité de l'encadrement existant dans l'institution. Elle se mesure à posteriori par la capacité des produits formés à donner la preuve de leur compétence dans les domaines dans

lesquels ils ont subi avec succès une formation. Ces trois niveaux d'appréhension de la qualité ne sont pas équitablement simples à capturer.

La mesure à posteriori exige le calcul du rendement de l'éducation, dans ses aspects à la fois privé et social [Psharopoulos (1994), Okuwa (2004) ou de la Fuente et Jimeno (2005) en donnent d'édifiants aperçus]. Cette préoccupation fortement consommatrice en données d'enquêtes statistiques outrepassa l'objet de mon propos ici et pourrait faire l'objet d'investigations plus appropriées, du type de celles produites par Brewer et al. (1999).

La mesure directe résulte des statistiques disponibles. Or, de ce point de vue, les promoteurs privés sont rebelles à la production de leurs statistiques de réussite aux examens officiels *en pourcentage*, et préfèrent diffuser à profusion des statistiques brutes (nombre d'admis) qui frappent davantage l'imagination du potentiel « client » qu'est le public.¹⁸ C'est ainsi que de manière éparse, on peut donner les statistiques en pourcentage de réussite à l'examen du BTS de l'Institut Samba en 1997 (41,03 pourcent), en 1998 (43,80 pourcent), en 2000 (22,77 pourcent) ; du Groupe Tankou Supérieur en 1998 (68 pourcent) ou de l'Institut Siantou en 2002 (37,50 pourcent). Mais de manière générale toutefois, il est établi que les pourcentages de réussite dans les institutions d'ESP sont en moyenne supérieurs à ceux des établissements d'enseignement public de niveau identique. Cette affirmation trouve du reste un certain fondement dans la mesure indirecte de la qualité du système.

La mesure indirecte peut en effet être prélevée par le truchement de deux indicateurs au moins : le taux d'encadrement des étudiants d'une part, le niveau de qualification des personnels enseignants d'autre part.

Le tableau 4 donne une indication du taux général d'encadrement dans les institutions d'ESP. Le ratio enseignant/étudiant de 1 pour 8 est extrêmement bon et dépasse de loin ce que l'on observe dans le secteur public, où des taux d'encadrement officiels de 1 pour 100 sont les plus faibles... Même au niveau de l'encadrement que peut offrir le personnel administratif et d'appui, la qualité se trouve du côté de l'ESP. En effet, en 2002 le ratio personnel administratif/étudiant de l'UCAC est par exemple de 1 pour 11, tandis que dans un seul établissement public comme la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Yaoundé II, ce ratio est de l'ordre de 1 pour 200 !

Le niveau de qualification des enseignants de l'ESP est donné dans le tableau 5. On constate que 77,20 pourcent des enseignants sont titulaires au minimum d'un diplôme universitaire de troisième cycle (équivalent Bacc + 5) et 8,30 pourcent d'un diplôme universitaire de Maîtrise (équivalent Bacc + 4). On peut donc créditer le système d'une densité qualitative certaine.

Tableau 4 : L'encadrement dans l'ESP

	1999	2000	2001	2002
Effectif des enseignants	607	858	724	837
Taux d'encadrement	1/6,6	1/7,5	1/8	1/8
Effectif des personnels administratifs et d'appui	160 ^a	20 ^b	126 ^c	122 ^d

^aInclus : Université catholique, Institut Siantou, Groupe Tankou Supérieur, Institut de technologie de l'information, Ecole supérieure des sciences et des technologies, Institut Samba, Ecole supérieure de gestion

^bInclus : Institut Siantou

^cInclus : Université catholique, Institut Siantou

^dInclus : Université catholique

Source : A partir de MINESUP (1999, 2000, 2001, 2002).

Mais, et c'est ici que la seconde composante du défi de la pérennité prend toute sa dimension, le tableau 5 indique aussi que le corps enseignant est composé de 5 pourcent de personnes titulaires d'un diplôme équivalent Bacc + 2, et de 8 pourcent personnes titulaires d'un diplôme équivalent Bacc + 3. Si l'on peut admettre qu'un encadrement *strictement professionnel* soit assuré par des personnes titulaires d'un parchemin de métier de niveau Bacc + 3 (cas du journalisme), il est en revanche difficilement acceptable que des personnes titulaires du BTS (voire de la Licence) enseignent des postulants au BTS. Il s'agit là d'une faiblesse certaine que les promoteurs privés doivent corriger pour accroître la crédibilité de leurs institutions et éloigner du public l'idée néfaste d'une recherche effrénée de profit.

Conjugué aux problèmes liés à la conformité des bâtiments, à l'hygiène et à la salubrité, à la sécurité, à la qualité des infrastructures, etc. ce type de constat peut avoir pour conséquence un refus du renouvellement de l'homologation délivrée par le MINESUP aux institutions d'ESP. En effet, cette habilitation ne concerne pas seulement des masses physiques, mais également sinon en priorité les questions liées à la qualité de la formation en termes de contenus des programmes d'enseignement et de qualité des personnels devant assurer ces enseignements. Or de ce point de vue, et à cause de la sensibilité du secteur de l'éducation, le MINESUP s'est toujours illustré par son caractère extrêmement tatillon...

Tableau 5 : Répartition des enseignants de l'ESP par niveau de diplôme.

Diplômes des enseignants	Niveau d'équivalence après le Baccalauréat	Effectifs des enseignants				Total
		1999	2000	2001	2002	
BTS/DEUG/DUT	Bacc + 2	10	9	9	18	46
Ingénieur des travaux /Licence	Bacc + 3	24	9	9	29	71
Maîtrise	Bacc + 4	25	9	9	37	80
DEA/DESS	Bacc + 5	81	65	65	154	365
DIPLEG/DIPLET	Bacc + 6	30	10	10	54	104
Diplôme de journalisme	Bacc + 3	7				7
Doctorat	Bacc + 8	55	34	34	144	267
Diplôme en Sciences Infirmières	Bacc + 5				11	11
Agrégation	Bacc + 15				1	1
Autres	-	17				17
TOTAL		249 ^a	136 ^b	136 ^c	448 ^d	969

Note : BTS = Brevet de Technicien Supérieur, DEUG = Diplôme d'Études Universitaires Générales, DUT = Diplôme Universitaire de Technologie, DEA = Diplôme d'Études Approfondies, DESS = Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées, DIPLEG = Diplôme des Professeurs des Lycées d'Enseignement Général, DIPLET = Diplôme des Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique

^a Inclus : Institut Siantou, Institut Samba

^b Inclus : Institut Siantou

^c Inclus : Institut Siantou

^d Inclus : UCAC, Institut Samba, Institut Siantou

Source : A partir de MINESUP (1999, 2000, 2001, 2002).

La tentation des promoteurs privés à « tricher » avec ces éléments de qualité est grande, étant donné le poids de leurs contraintes financières, pour lesquelles aucune économie ne saurait être de trop. Le partenariat peut alors apparaître comme une issue envisageable.

La solution du partenariat

Le partenariat consacre une entente synallagmatique entre deux parties dans le cadre d'un accord qui engage. Populaires dans d'autres secteurs d'activité (les Accords de Partenariats Économiques – APE – qui lient les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique à l'Union Européenne en sont une des illustrations les plus fortes), les accords de partenariat peuvent être une source de réduction des contraintes dans l'ESP. Je ne voudrais ici suggérer que deux types particuliers d'accords : les accords pour la sauvegarde de la qualité, et les accords pour le soutien au financement.

Les accords de partenariat pour la sauvegarde de la qualité doivent avoir pour objectif le développement de liens étroits et fructueux avec toutes personnes morales, physiques ou institutionnelles volontaires pour contribuer au maintien d'un standard élevé dans l'institution. Dans ce contexte doivent être différenciés accords « internes » et accords « externes » :

- les accords « internes » sont ceux qui sont négociés avec des partenaires locaux ou nationaux. Ils permettent d'ouvrir l'institution d'ESP au monde intellectuel qui l'entoure et autorisent une coopération que l'on peut bâtir sur divers domaines tels que les enseignements, la co-diplômation (délivrance de diplômes estampillés par toutes les institutions signataires de l'accord), les visites didactiques, les échanges d'enseignants, etc. Ce type d'accords est du reste déjà implémenté par certaines institutions, à l'instar de l'Institut Samba Supérieur qui en possède un avec l'Université de Yaoundé II dans le cadre notamment de la formation et la délivrance de certains parchemins concernant les études juridiques. L'accord induit implicitement un contrôle qualité de l'université sur le cursus délivré à l'Institut, et ne peut qu'accroître le crédit à donner à la formation, et donc à l'institution ;
- les accords « externes » sont ceux que l'on négocie avec des partenaires internationaux des milieux de l'éducation supérieure. Généralement exigeants en détails juridiques, ces accords permettent d'exposer l'institution aux normes internationales et peuvent ainsi constituer un élément d'appel vers la qualité. Ici encore, des institutions d'ESP bien inspirées expérimentent actuellement les avantages de telles ententes, notamment l'École Supérieure de Gestion qui est liée au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris (France), l'Institut Siantou, l'Université des Montagnes, et bien d'autres. La présence de ces institutions internationales, le contrôle qu'elles exercent sur la qualité des produits formés, l'accueil de certains de ces produits dans leur pays d'établissement, la mise en place des programmes de bourses, leur souci bien compris de

ne pas galvauder leur réputation souvent mondiale, etc. sont autant de garanties qui doivent aider à sonner le glas de la médiocrité.

Les accords de partenariat pour le soutien au financement doivent avoir pour objectif majeur d'éviter que les soucis budgétaires ne conduisent à l'altération la qualité de la formation ; celle-ci étant facile à sacrifier sur l'hôtel de ceux-là. Deux types d'accord de nature très différente sont possibles dans ce contexte : les accords « citoyens » et les accords « anonymes ».

- Les accords « citoyens », de type sponsoring, sont ceux que l'on peut conclure avec certaines entreprises qui sont de plus en plus qualifiées de citoyennes parce qu'elles essaient d'atténuer l'esprit de profit qui caractérise naturellement leurs activités. Ces entreprises offrent des bourses d'études, construisent des routes et des ponts dans certaines communautés, déblaient les rues, entreprennent des travaux de voiries urbaines, etc. Il s'agit donc d'une opportunité franche et d'autant plus ouverte que les institutions d'ESP forment dans les métiers demandés par ces entreprises. De tels accords peuvent permettre de construire des salles de classe, d'équiper des laboratoires, d'acquérir du matériel informatique, d'obtenir du matériel sportif, etc. Plusieurs exemples existent pour confirmer la tendance croissante de ces ententes ; en témoignent les cérémonies de remise des prix aux étudiants les plus méritants, animées et fortement médiatisées par ces entreprises partenaires.
- Les accords « anonymes » sont d'une toute autre nature et commandent un changement radical du mode de financement des institutions d'ESP¹⁹. Il s'agit ici d'ouvrir le capital de l'institution, notamment aux parents d'étudiants intéressés (qui seraient ainsi viscéralement impliqués) et à certaines entreprises précisent qui, du fait des secteurs d'activités dans lesquelles elles opèrent, sont consommatrices des produits formés par l'institution. On peut même imaginer dans le cadre de cette recherche de financement additionnel, un recours au marché financier (Douala Stock Exchange) pour l'émission d'obligations...

Conclusion

L'objectif de cet article était d'examiner la dynamique de l'enseignement supérieur privé (ESP) au Cameroun pour en souligner les principaux traits caractéristiques. L'analyse de l'existant d'une part, et le recours aux données des dix-huit (18) « institutions privées d'enseignement supérieur reconnues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur » d'autre part, ont permis de dégager les six (6) principaux traits suivants :

1. l'ESP se structure en deux catégories d'établissements, différenciés par leur caractère confessionnel ou individuel. Les institutions de type confessionnel sont manifestement plus nanties que les institutions de type individuel ;
2. l'ESP a accru de manière décisive l'offre de formation supérieure, soit en proposant un renouvellement des cursus existants, soit en faisant montre d'originalité dans la création de nouvelles filières adossées aux besoins nouveaux et émergents exprimés par le marché de l'emploi, soit enfin en provoquant une certaine « privatisation » dans le secteur public, consacrée par la création de nouvelles filières professionnelles. Grâce à lui, le nombre de filières est passé d'une vingtaine à presque une centaine en 15 ans ;
3. l'ESP est une activité génératrice d'emplois, comme en témoigne le nombre non négligeable des personnels administratifs et d'appui, ainsi que des personnels enseignants (même s'il s'agit souvent de pluriactivité). Ces emplois sont généralement rétribués à bon niveau ;
4. l'ESP est en totalité financée par les frais de scolarité des étudiants et par les fonds privés (et discrets) des promoteurs, à l'exclusion des établissements d'ESP de type confessionnel dont les fonds proviennent généralement des communautés qui les chapeautent. Ces frais de scolarité sont de loin plus élevés que dans le secteur public classique, notamment à cause des charges importantes auxquelles s'exposent (ou que s'imposent) ces institutions ;
5. l'ESP enregistre des taux d'encadrement généraux de loin meilleurs que ceux du système public classique (par exemple 1 enseignant pour 8 étudiants contre 1 pour 100 au moins). Mais la décomposition du corps enseignant de l'ESP par niveau de qualification commande de sensibles corrections ;
6. l'ESP doit faire montre de plus d'audace et d'imagination dans l'exploitation du partenariat, qu'il soit national ou international, de type sponsoring ou simplement financier.

Notes

- 1 Pour une riche revue récente, voir Loening (2005) et de la Fuente and Jimeno (2005).
- 2 Psacharopoulos a produit des résultats économétriques affirmant que le rendement social de l'enseignement primaire était de loin plus élevé dans les pays en développement que pour tous les autres niveaux d'enseignement (secondaire et supérieur) ; ce qui a provoqué d'intenses débats scientifiques dans la littérature. Aujourd'hui, le consensus qui semble se dégager est de considérer que

ces résultats ne sont pas uniformes et qu'ils sont fortement dépendants des contextes et des pays.

- 3 Le Cameroun est un pays bilingue français-anglais qui délivre donc des parchemins dans les deux systèmes linguistiques de formation.
- 4 Certaines institutions internationales ne sont pas prises en compte dans cette étude, parce qu'elles ne figurent pas parmi les « institutions privées d'enseignement supérieur reconnues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur », expression consacrée au Cameroun. C'est le cas de l'Institut Africain d'Informatique et de bien d'autres.
- 5 En 1990 furent publiées de nombreuses lois ôtant les restrictions publiques existantes dans la plupart des secteurs économiques, et consacrant ainsi le vaste mouvement de libéralisation enclenchée par les revendications politiques.
- 6 Les fidèles de la religion musulmane n'ont pas encore créé d'établissement d'enseignement supérieur. Pour l'instant, les enseignements d'obédience islamique (*Islamic Studies*) sont dispensés dans un établissement privé laïque, le National Polytechnic de Bambui.
- 7 Plusieurs établissements d'ESP fonctionnent en marge de toute réglementation, mais réussissent pourtant à accueillir de nombreux étudiants. L'Université des Montagnes fonctionne ainsi depuis une demi dizaine d'années, mais sa reconnaissance officielle et son régime des études n'ont été obtenus que cette année 2005.
- 8 Une grève quasi générale a agité les Universités d'Etat du Cameroun durant le second semestre 2005. Au-delà de l'annulation des frais de scolarité et de l'élection des Recteurs, les revendications des étudiants portaient sur divers motifs, notamment l'inexistence des toilettes, l'absence de tableau et de craie dans les amphithéâtres, l'exiguïté des amphithéâtres existants, la rareté des chambres d'étudiants, etc.
- 9 Les « grandes écoles » offrent des formations polytechniques, mais aussi en journalisme, en relations internationales, en sciences commerciales, en industries agricoles, en didactique et pédagogie, en travaux publics, en postes et télécommunications, etc.
- 10 Les résultats des institutions de l'ESP sont généralement bons et, dans la plupart des cas, meilleurs que ceux du secteur public. Ceci est dû à de nombreuses raisons dont la plus importante demeure le taux d'encadrement des étudiants. J'y reviendrai plus loin.
- 11 Le Fonds National de l'Emploi (FNE) a été créé en 1991 dans le cadre de la dimension sociale de l'ajustement. Son mandat est de servir d'interface entre le secteur privé et les demandeurs d'emplois, d'octroyer des fonds (relativement modestes) pour le financement de certaines micro-entreprises, et d'aider au placement des jeunes dans le secteur privé, en subventionnant notamment une partie de leurs salaires. Le FNE a donné un éclairage nouveau à la plupart des métiers pour lesquels des formations sont aujourd'hui assurées par l'ESP.

- 12 Dans ce domaine du prestige, l'Université Catholique d'Afrique Centrale est devenue une concurrente sérieuse des universités publiques.
- 13 Faut-il rappeler qu'au Cameroun, on dénombre généralement 3000 voire 4000 étudiants pour un seul niveau d'étude dans les universités publiques ?
- 14 Cet article ne considère en effet que les formations diplômantes. Il existe par ailleurs dans les institutions publiques et privées, de nombreuses formations « qualifiantes » qui procurent des compétences nouvelles à un public demandeur, mais qui ne sont pas sanctionnées par un diplôme officiel. Un « certificat » ou une « attestation » suffisent généralement.
- 15 Une simple simulation emplois-ressources montre qu'en moyenne, les frais de scolarité dans les universités publiques camerounaises seraient de l'ordre de 400.000 FCFA par étudiant et par an. Seule la politique des subventions permet que les étudiants ne contribuent que pour 50.000 FCFA à leur scolarité.
- 16 Bien entendu, les chiffres relatifs à ces fonds privés ne sont jamais disponibles, à cause de la discrétion des promoteurs.
- 17 Bien entendu, dans certaines institutions d'ESP, le salaire est inférieur. Mais pour les enseignants concernés, il s'agit d'un complément salarial qui ne peut être boudé dans un pays où la rémunération dans l'enseignement en général et dans l'enseignement supérieur en particulier est faible. Un professeur titulaire d'université gagne en Ouganda en moyenne 1.500\$ par mois, au Kenya en moyenne 1.500\$, au Gabon en moyenne 2.400\$ et au Cameroun en moyenne 900\$.
- 18 Et malheureusement, ces statistiques sont généralement monopolisées par les institutions concernées, et ce sont elles qui fournissent l'ensemble du système public (ministères, institut de la statistique, etc.) en données statistiques...
- 19 La plupart des promoteurs des institutions d'ESP sont de braves managers paternalistes des temps anciens qui ont longtemps fait la preuve de leur ingéniosité, mais qui peinent à suivre les changements qui s'opèrent autour d'eux. L'intrusion des « autres » dans « leur affaire » est pour eux une insupportable épreuve, et la qualité de ce qu'ils ont mis tant d'années à bâtir pourrait continûment s'éroder.

Références bibliographiques

- Alderman, H., Orazem, P.F. and Paterno, E.M., 2001, 'School Quality, School Costs, and the Public/Private School Choice of Low-income Household in Pakistan', *The Journal of Human Resources*, 36 (2): 304-326.
- Barro, R.J., 1991, 'Economic Growth in a Cross Section Countries', *The Quarterly Journal of Economics*, 106 (2): 407-443.
- Becker, G.S., 1964, *Human Capital*, New York: National Bureau of Economic Research.
- Birdsall, N., 1996, 'Public Spending on Higher Education in Developing Countries: Too Much or Too Little?', *Economics of Education Review*, 15 (4): 407-419.

- Bloom, D.E. and Sevilla, J., 2004, 'Should There Be a General Subsidy for Higher Education in Developing Countries?', *Journal of Higher Education in Africa*, 2 (1): 137-150.
- Brewer, D.J., Eide, E.R. and Ehrenberg, R.G., 1999, 'Does It Pay to Attend an Elite Private College? Cross Cohort Evidence on the Effects of College Type on Earnings', *The Journal of Human Resources*, 34 (1): 104-123.
- Brezis, E.S and Crouzet, F., 2000, *The Role of Higher Education Institutions: Recruitment of Elites and Economic Growth*, CESifo Working paper n° 1360, December.
- Coleman, J.S. and Hoffer, T., 1987, *Public and Private High Schools*, New York: Basic Books.
- De la Fuente, A. and Jimeno, J.F., 2005, *The Private and Fiscal Returns to Schooling and the Effect of Public Policies on Private Incentives to Invest in Education: A General Framework and some Results for the E.U.*, CESifo Working Paper n° 1392, January.
- Hoxby, C.M., 1994, *Do Private Schools Provide Competition for Public Schools?*, NBER Working Paper n° 4978, Washington, December.
- Khan, S.A. and Tafah, E.E., 2000, 'Assessing the Internal Efficiency of Higher Education: A Production Using Data from Cameroon', *Journal of Educational Planning and Administration*, XIV (1): 5-22.
- Loening, J.L., 2005, *Effects of Primary, Secondary and Tertiary Education on Economic Growth*, World Bank Policy Research Working Paper n° 3610, May.
- Marcos, F., 2003, 'Privatizing Higher Education in Spain', *European Business Organization Law Review*, 4:541-552, December.
- MINESUP, 1999, 2000, 2001, 2002, *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur*, Yaoundé.
- Mincer, J., 1974, *Schooling, Experience and Earnings*, New York: Columbia University Press.
- Psacharopoulos, G., 1988, 'Education and Development: A Review', *World Bank Research Observer*, 3 (1): 99-116.
- Psacharopoulos, G., 1994, 'Return to Investment in Education: A Global Update', *World Development*, 22 (9): 132-144.
- Ramphele, M., 2004, 'The University as an Actor in Development: New Perspectives and Demands', *Journal of Higher Education in Africa*, 2 (1): 15-33.
- Rasera, J.-B., Jarousse, J.-P. et Noumon, C.R., 2005, *Le financement dans les systèmes éducatifs d'Afrique subsaharienne*, Dakar : ADEA, CODESRIA.
- Romer, P.M., 1990, 'Endogenous Technological Change', *The Journal of Political Economy*, 98 (5), part 2: The Problem of Development: A Conference of the Institute for the Study of Free Enterprise Systems, pp. S71-S102.
- Romer, P.M., 1994, 'The Origins of Endogenous Growth', *The Journal of Economics Perspectives*, 8 (1): 3-22.

Sall, E., 2004, 'Alternative Models to Traditional Higher Education: Market Demand, Networks, and Private Sector Challenges', *Journal of Higher Education in Africa*, 2 (1): 177-212.